

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité International

Protestations.

1. **Pologne contre Russie.** — a) Nous avons reçu de la Croix-Rouge polonaise la protestation suivante, par télégramme du 19 juin 1920 :

Varsovie, le 19 juin 1920.

« *Comité international Croix-Rouge, Genève.*

« Les atrocités indicibles auxquelles les bolchéviks se livrent continuellement sur la population civile, sur les prisonniers de guerre, ainsi que sur le personnel des établissements sanitaires polonais, obligent la Société polonaise de la Croix-Rouge à faire appel aux consciences et à l'opinion publique du monde civilisé et à porter contre ces forfaits une protestation énergique devant la Croix-Rouge internationale, gardienne des lois les plus élémentaires de l'humanité, protectrice des victimes de la guerre. Violant les accords conclus au mois de novembre de l'année dernière avec la Société polonaise de la Croix-Rouge, les autorités bolchévistes, avant d'évacuer les villes de Zytomierz, Berdyczow et Kiev prirent des otages parmi les habitants civils, les jetèrent dans des cachots et ensuite les emmenèrent dans les provinces éloignées de la Russie. Parmi ces otages se trouvent des femmes et des enfants. Plus de 50 otages furent pris à Kiev et conduits comme des criminels de droit commun. Le chemin de la retraite de l'armée rouge est toujours jonché de cadavres qui portent des traces de massacres et de tortures sanguinaires. Dans la ville de Berdyczow, qui pour un court laps de temps fut occupée par l'armée rouge, les soldats bolchévistes massacrèrent en quelques heures tous les blessés qui se trouvaient à l'hôpital de la Croix-Rouge, n'épargnant ni l'honneur ni la vie du personnel médical, y compris les sœurs. Au mépris des préceptes élémentaires de la guerre, établis et sanctionnés par des

Comité International

conventions internationales, les bolchévistes s'acharnent à torturer les prisonniers de guerre afin de recueillir des renseignements sur les opérations militaires.

« *Présidente de la Croix-Rouge polonaise :*
« Helena PADEREWSKA. »

Nous avons transmis cette protestation à la Croix-Rouge russe dans les termes suivants :

COMITE INTERNATIONAL
DE LA

CROIX-ROUGE

Genève, 28 juin 1920.

« *Monsieur Solovieff, Président de la Croix-Rouge russe*
Moscou

aux soins obligeants de M. Bagotzky, Berne.

« Monsieur le Président,

« Nous vous communiquons ci-joint un extrait d'une protestation que nous avons reçue de la Croix-Rouge polonaise, selon télégramme du 19 juin, contre les atrocités que commettraient les armées bolchéviks contre les prisonniers, les blessés et le personnel sanitaire.

« Le gouvernement des Soviets a cependant déclaré, par ordonnance du 25/12 mai 1918, qu'il entendait respecter les principes des Conventions de Genève de 1906, relative aux blessés et au personnel sanitaire, et de la Haye de 1907 concernant les prisonniers de guerre.

« Au début de la guerre, le 21 septembre 1914, le Comité international, s'adressant à tous les gouvernements, leur avait rappelé la nécessité d'inculquer à leurs troupes l'observation des conventions humanitaires signées par leurs gouvernements.

« Le degré de civilisation d'une nation se révèle pas la possibilité où elle se trouve de respecter et de faire respecter par ses troupes les conventions internationales.

« La Russie étant encore en guerre et ayant, par ordonnance du 25/12 mai 1918, déclaré adhérer aux Conventions de Genève

Comité International

et de la Haye rappelées plus haut, cet appel s'adresse au gouvernement des Soviets.

« En votre qualité de président de la Croix-Rouge russe, nous vous demandons d'agir auprès de votre gouvernement, de lui communiquer cette énergique protestation, de l'inviter à faire une enquête sur les faits allégués et de vous transmettre le rapport qui contiendra le résultat de cette enquête, afin que vous puissiez nous le faire parvenir.

« Nous sommes persuadés que votre gouvernement saura réprover de pareils procédés, si ses armées y ont eu véritablement recours, et saura donner aux commandants de ses armées des ordres sévères pour qu'ils ne se reproduisent pas. Vous nous obligeriez en voulant bien nous communiquer les ordonnances que, le cas échéant, votre gouvernement pourra émettre.

« Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

« *Comité international de la Croix-Rouge :*

« Paul DES GOUTTES

« *Secrétaire général.* »

b) Le 15 juillet 1920, nouvelle protestation télégraphique de la Croix-Rouge polonaise :

Varsovie, 15 juillet 1920.

« *Comité international Croix-Rouge, Genève.*

« La direction centrale de la Croix-Rouge polonaise vient de recevoir le rapport du médecin-major Peyre, attaché à la mission militaire française à Lwow concernant les cruautés bolchévistes. Le train d'évacuation de M. Minkiewicz, ministre polonais en Ukraine, se dirigeait le 5/7 de Ploskirow à Poloczysk ; à 8 km. de Ploskirow, la voie ferrée fut endommagée par les bolchévistes, le train dérailla et un détachement de la cavalerie de Budzienny attaqua les voyageurs. Nous citons textuellement les paroles du médecin-major Peyre : « Dans un champ

Comité International

de pommes de terre on me montra les trois cadavres du comte Grocholski, fondé de pouvoirs de la Croix-Rouge polonaise sur le front de Podolie, d'un soldat de Heller et d'un jeune homme : tous avaient eu les parties génitales coupées, le soldat avait été étranglé, le jeune homme avait le crâne fendu d'un coup de sabre, quant au comte Grocholski, la question pouvant avoir son intérêt, j'ai relevé ses blessures : il portait encore un pansement pour sa blessure à l'abdomen, il avait dû se défendre avec les mains, car elles étaient tailladées ; il avait dû être achevé d'un coup de sabre au crâne (20 cm. de brèche) et secondairement égorgé et mutilé. Minkiewicz a disparu : je sais maintenant qu'il a été tué, mais à ma connaissance son corps n'a pas été retrouvé.»

« *Vice-présidente* BISPINC. »

Nous avons transmis ce télégramme à la Croix-Rouge russe en ces termes

COMITE INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

Genève, 22 juillet 1920.

« *Monsieur Litvinoff, Ministre plénipotentiaire de Russie
à Copenhague.*

« Monsieur,

« Nous vous transmettons une protestation de la Croix-Rouge polonaise contre les violations flagrantes dont les troupes de la République des Soviets se rendent coupables, soit contre les victimes de la guerre, soit contre le personnel sanitaire.

« Ces protestations nous sont confirmées par les détails précis et atroces que nous communique notre délégué à Varsovie.

« La Russie des Soviets a été considérée comme signataire de la Convention de Genève. Mais elle se rend indigne de l'être et s'exclut du rang des Etats civilisés si elle est incapable d'imposer efficacement à son armée les règles élémentaires de cette Convention, notamment le respect des blessés et du personnel médical.

Comité International

« Nous insistons énergiquement pour que le gouvernement des Soviets prenne des mesures rigoureuses pour assurer l'observation par ses soldats des règles et des principes sacrés de cette Convention humanitaire.

« Nous accueillerons volontiers les communications que vous pourrez avoir à nous faire à ce sujet et vous présentons, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

« *Comité international de la Croix-Rouge :*

« Paul DES GOUTTES,

« *Secrétaire général.* »

Nous n'avons pas encore reçu de réponse à cette lettre, pas plus qu'à la première.

c) De son côté, le délégué du Comité international à Varsovie, M. Gloor, a adressé directement par radio à M. Solovieff, président de la Croix-Rouge russe à Moscou, la communication suivante, en date du 5 août 1920 :

« Par votre télégramme du 24 mai et par la lettre signée du président des soviets Lénine et le commissaire des affaires étrangères Tchitcherine, vous avez demandé au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève, d'accorder aide et assistance à la Croix-Rouge russe. En même temps vous avez reconnu et vous vous êtes engagé à observer intégralement la Convention de Genève. Aujourd'hui, nous apprenons avec horreur les massacres et les cruautés commis par l'armée rouge à Ploskirow et à Radzivillovka sur le personnel de la Croix-Rouge polonaise. La Convention de Genève a été violée de la manière la plus ignoble et la plus cynique. Nous vous prions de faire une sérieuse enquête. Placez-vous sur le terrain exclusivement humanitaire et apolitique, et ordonnez immédiatement que de pareils faits ne se répètent plus. L'armée rouge a pris également, comme à Vilno, Antoine Tyskievicz et d'autres personnes âgées. Nous vous prions instamment de les libérer et de les reconduire en sûreté. Prouvez-nous que vous voulez sincèrement respecter

Comité International

la Convention de Genève. Indiquez-moi un point de démarcation sur le front polonais, et je consentirai à m'y rendre pour conférer avec votre représentant sur les détails d'exécution technique et sur l'application stricte de la Convention de Genève.

« GLOOR. »

Ce qui provoqua la réponse suivante de Moscou, du 17 août 1920 :

Moscou, 17 août 1920.

« Monsieur Gloor, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, Varsovie. »

« En réponse à votre télégramme du 5 août, le Comité central de la Croix-Rouge russe vous informe que ni le Comité central, ni le commandement en chef n'ont reçu aucune nouvelle concernant des actes de violence qui auraient été commis, selon vous, par l'armée rouge vis-à-vis du personnel de la Croix-Rouge polonaise.

« Nous attendons de vous des données plus précises et plus détaillées. Nous attirons votre attention sur le fait que toutes les accusations de provenance polonaise portées jusqu'à présent, outre celles qui ont été exposées dans la note de la Croix-Rouge polonaise au Comité de Genève, ont été, après vérification, reconnues dénuées de fondement. Par contre, nous avons sous la main des données de documents (date et lieu des actes de violence commis dans le secteur du front qui en a été le théâtre) sur les violations de tout droit et les actes inouïs de férocité qui sont perpétrés systématiquement par les forces des armées polonaises.

« Le Comité international en a été déjà informé par notre lettre du 2 août, si toutefois il ne l'avait pas été auparavant par vous-même en qualité de son délégué en Pologne. Le Gouvernement et le commandement militaire russes ont pris toutes les mesures nécessaires pour que l'armée rouge ne cesse jamais d'observer toutes les bases humaines du droit contemporain de

Comité International

la guerre, comme en font foi les ordres du jour de Trotsky, du 19 juin et du 18 juillet.

« Nous regrettons de n'avoir reçu jusqu'à présent aucun renseignement sur des mesures analogues prises par le Gouvernement polonais et le commandement militaire polonais ; aussi la réalisation technique et la stricte observation par eux de la Convention de Genève peuvent-ils être assurés seulement par votre entremise énergique et par des ordres en conséquence des autorités polonaises.

« *Le président par intérim du Comité central de la Croix-Rouge russe :*

« COLOUBKOFF. »

d) Enfin la Croix-Rouge polonaise, dans une lettre du 23 août 1920, a précisé comme suit un certain nombre d'accusations :

CROIX-ROUGE
POLONAISE

Varsovie, 23 août 1920.

« *Au Comité international de la Croix-Rouge, Genève.*

« La Croix-Rouge polonaise ayant déjà envoyé précédemment au Comité international trois rapports concernant les cruautés commises par les armées bolchévistes, envoie actuellement une nouvelle série de faits analogues constatés et confirmés par les autorités compétentes militaires.

« 1. L'ambulance volante n° 108, se trouvait dans un train dont tous les wagons étaient munis de l'insigne de la Croix-Rouge. La cavalerie bolchéviste fit feu sur ce train, l'arrêta et jeta tout le personnel hors des wagons. L'une des infirmières reçut en plein visage un coup de sabre. L'infirmière en chef, M^{me} Catherine Bukowska, fut fusillée séance tenante. En même temps les bolchévistes massacrèrent sur les lieux 17 soldats polonais qu'ils avaient fait prisonniers.

« 2. Le 18 juillet, l'hôpital volant n° 601 fut assailli par la cavalerie ennemie, 13 sanitaires furent tués et trois infirmières furent faites prisonnières.

Comité International

« 3. Le 5 juin, un détachement de cosaques massacra 50 prisonniers polonais. L'un d'entre eux, un lancier, fut tourmenté d'une manière atroce, on lui coupa la peau par lanières et on s'amusa à lui faire de la sorte différents dessins sur le corps, des galons sur les jambes, une ceinture sur l'estomac, des boutons sur la poitrine, des épaulettes et ainsi de suite. Finalement on l'acheva à coups de sabre.

« Un autre soldat fut cloué à un arbre, on le tourmenta durant plusieurs heures, après quoi on le fusilla.

« 4. Le nommé Antoine Bazarewski, habitant du village de Berezyna, a déposé que durant le séjour des bolchévistes dans les parages dont il est originaire, il a vu les blessés polonais dépouillés de leurs vêtements, couchés sur des charrettes sans paille, cahotés pendant des journées entières sans que personne s'occupât de leur sort. Ils n'étaient ni nourris, ni pansés, et se trouvaient dans un état lamentable. Bazarewski fut aussi témoin du fait suivant : les bolchéviks jetèrent dans les latrines le cadavre d'un officier de l'armée polonaise, après lui avoir préalablement arraché son râtelier en or.

« L'un des officiers revenus du front raconte les traitements atroces infligés par les bolchévistes aux prisonniers polonais. Dans une des villes d'Ukraine les prisonniers furent complètement dépouillés de leurs vêtements, après quoi ils furent massacrés à coups de sabre, beaucoup d'entre eux eurent les jambes et les bras coupés. Plusieurs centaines de ces cadavres furent mis dans des wagons qu'on arrosa de pétrole et auxquels on mit le feu. Le lendemain, l'armée polonaise occupa de nouveau la ville en question, on trouva à la gare des débris encore fumants des wagons et beaucoup d'ossements calcinés.

« Les cadavres recueillis sur les champs de bataille portent les traces des cruautés auxquelles se livrent les bolchévistes. D'après les dépositions de témoins consulaires le corps du sous-lieutenant Charles Kalinowski fut retrouvé complètement massacré, le visage tuméfié était tout à fait défiguré par les coups

Comité International

assés, le cou avait été tordu de telle manière que le visage se trouvait être au-dessus du dos.

« Le caporal Lewandowski, grièvement blessé aux deux jambes, resta sur le champ de bataille ; quelques jours plus tard, on retrouva son corps dans l'état suivant : dépouillé de tout vêtement, les mains percées par des coups de baïonnette, la joue droite et la tempe tuméfiées par suite des coups reçus, l'œil droit était crevé, la cervelle avait jailli hors du crâne fendu.

« Le corps d'un autre soldat était transpercé de toutes parts par des coups de baïonnette. On trouva beaucoup de cadavres dans cet état, car il arrive souvent que les blessés sont criblés de coups de baïonnettes jusqu'à ce que mort s'en suive. Il a été également constaté qu'en bien des cas les bolchévistes font usage de balles explosibles (dum-dum). Leur manière d'achever les blessés et les prisonniers est tout bonnement bestiale.

« D'après la déposition du tirailleur Flam (israélite), 150 soldats faits prisonniers par un détachement bolchéviste furent massacrés sur place. On ne fit grâce de la vie qu'aux israélites, les blessés furent noyés ou bien achevés à coups de bâtons. Dans un autre endroit on coupa aux prisonniers les mains et les pieds et ensuite les têtes. Il est évident que les traitements sauvages infligés par les bolchévistes aux blessés et aux prisonniers dépassent en horreur tout ce que l'on peut imaginer. Les dépositions à l'appui affluent de toutes les parties du front, et l'authenticité des faits précités peut être dûment prouvée.

« Hélène de BISPING. »

2. **Russie contre Pologne.** — De l'autre côté nous avons reçu de la Croix-Rouge russe la plainte suivante, qui a été transmise à la Croix-Rouge polonaise et au sujet de laquelle nous avons reçu une promesse d'enquête et de réponse.

Berne, 13 août 1920.

« Croix-Rouge internationale, Genève.

« Tous les jours et de tous les côtés des rapports les plus ter-

Comité International

rifiants nous arrivent sur les actes commis par les armées polonaises en retraite. Des correspondants de divers journaux, des témoins oculaires et ce qui est surtout important les documents officiels me sont arrivés de Russie qui nous décrivent des horreurs qui nous rappellent les temps les plus sombres du moyen âge : des exécutions en masse des prisonniers, des pogromes avec toutes leurs horreurs et leurs atrocités raffinées, des quartiers entiers incendiés à Minsk, Wilna, Borissow ; voilà des faits établis d'une manière irréfutable. Au nom de la Croix-Rouge russe, je crois de mon devoir de protester hautement contre ces crimes abominables qui ne sont aucunement justifiés même d'un point de vue strictement militaire, j'attire l'attention du Comité international de la Croix-Rouge à Genève sur ces forfaits et j'espère que fidèle à ses nobles traditions, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à cet état de choses. Je prie le Comité international de la Croix-Rouge de faire par l'intermédiaire de son représentant à Varsovie et la Société de la Croix-Rouge polonaise toutes les démarches nécessaires auprès du Gouvernement polonais et d'exiger de lui la stricte observation de toutes les conventions internationales de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge russe fidèle à ces conventions fera tout son possible pour faciliter les travaux humanitaires des représentants du Comité international de la Croix-Rouge en Pologne.

« Représentant de la Croix-Rouge russe en Suisse :

« D^r BAGOTZKY. »

Comité International

Lettre du ministère de la Guerre du Japon au Comité international.

Tokyo, 15 juillet 1920.

Le général de brigade Ts. Takekami, Directeur du Bureau de renseignements sur les prisonniers de guerre, à Tokio, à Monsieur le Président du Comité international de la Croix-Rouge, à Genève.

« Monsieur le Président,

« A la suite de la grande guerre européenne qui éclata et conformément aux lois et coutumes de la guerre terrestre, l'Empire ouvrit, en septembre 1914, le Bureau de renseignements sur les prisonniers de guerre au sein du ministère de la Guerre.

« Six années se sont écoulées depuis que notre Bureau se livre à l'œuvre philanthropique de concert avec le Comité international de la Croix-Rouge.

« Ai-je besoin de vous dire que dès le début votre Comité s'est continuellement efforcé d'entretenir avec notre Bureau une correspondance suivie dans l'intérêt des prisonniers de guerre allemands et austro-hongrois, ainsi que des prisonniers japonais ?

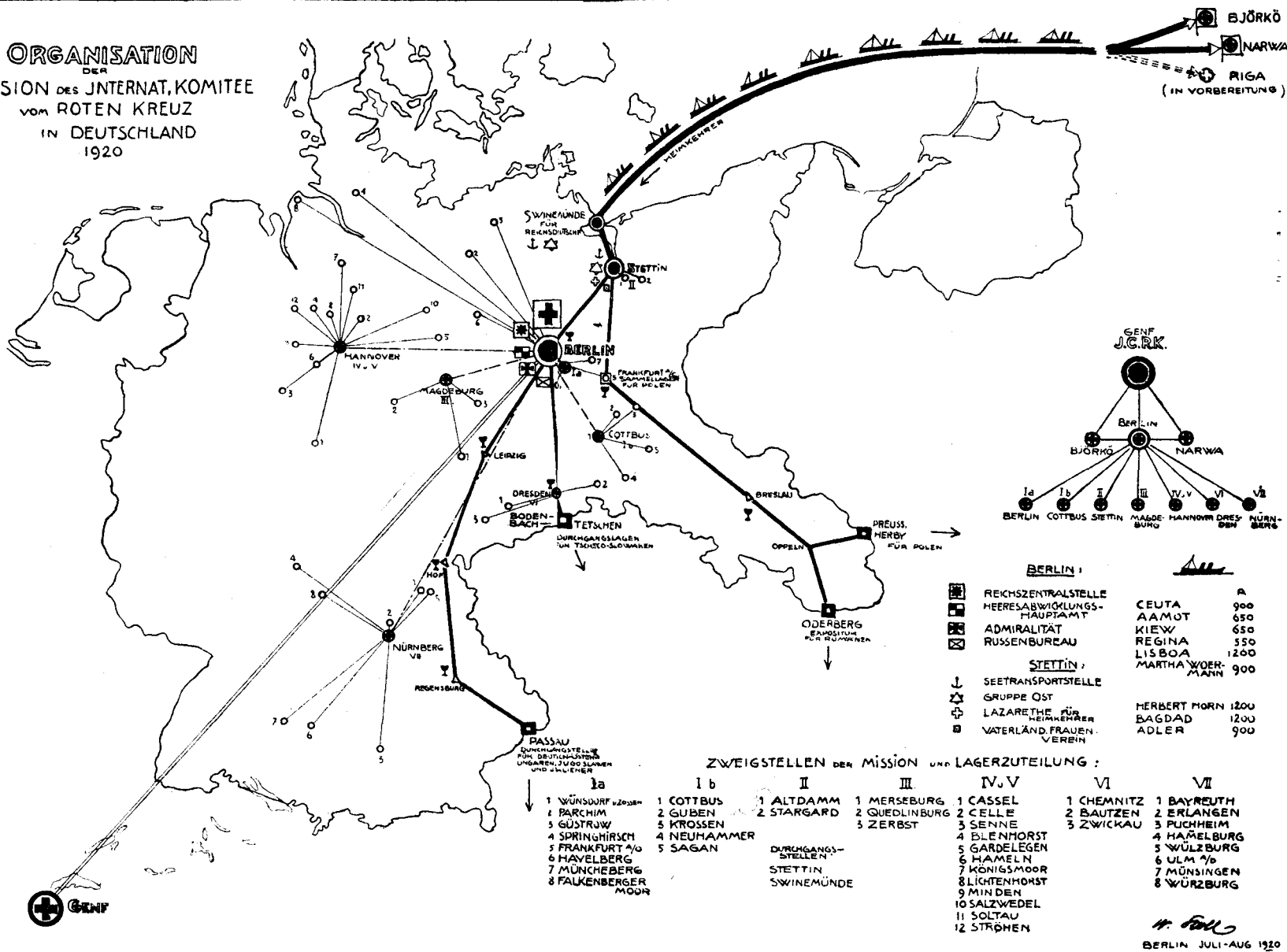
« De plus vous avez bien voulu nous adresser, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Croix-Rouge japonaise, des documents utiles à consulter sur la situation des prisonniers en général dans les pays ennemis.

« Tout cela a considérablement facilité la tâche que le Bureau s'était prescrite.

« Je ne saurais jamais assez vous remercier de votre bienveillant concours, que j'ai bien apprécié.

« Le Bureau, qui avait commencé depuis décembre 1919 à livrer entre les mains de commissions allemande, autrichienne et hongroise, les prisonniers appartenant à ces diverses nationalités, lesquels prisonniers étaient internés au Japon, vient de terminer complètement cette tâche, de libérer ainsi la totalité de ces pri-

ORGANISATION
DER
MISSION DES INTERNAT. KOMITEE
VOM ROTEN KREUZ
IN DEUTSCHLAND
1920



Organisation des missions du Comité international en Allemagne (Voy. p. 1061)

Comité International

sonniers et de mettre fin à la mise en ordre de ses affaires courantes.

« Et à cette date d'aujourd'hui, il a été décidé de fermer ce Bureau.

« J'ai donc l'honneur de vous informer, Monsieur le Président, de la clôture de cette organisation qui vient de finir son fonctionnement.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec l'expression de ma sincère gratitude, l'assurance de ma haute considération.

« Ts. TAKEKAMI.

« P.S. — Dorénavant, le ministère de la Guerre lui-même s'occupera, s'il y a lieu, de tout ce qui concerne les prisonniers de guerre. »

Rapatriement des prisonniers.

Dans les Pays baltiques. — Le rapatriement des prisonniers de guerre à travers l'Esthonie via Narva, par la Finlande, via Bjærkœ, continue dans les conditions déjà exposées, sans parler du passage à travers la Lettonie via Riga dont l'ouverture est imminente. Les bateaux qui assurent les transports entre ces ports et celui de Stettin, sont actuellement au nombre de douze : *Adler*, 700 prisonniers ; *Herbert Horn*, 900 ; *Kieff*, 520 ; *Regina* 650 ; *Bagdad*, 1000 ; *Centa*, 900 ; *Lisboa*, 1000 ; *Aamot*, 700 ; *Lily Wœrmann*, 1000 ; *Martha Wœrmann*, 1000 ; *Kyros*, 1000 ; *Wigbert*, 1200. En plus de ces douze bateaux, le colonel Broome a proposé d'allouer pour le service par la Baltique, le *Habsburg*, 2500 prisonniers ; le *Kaiser*, 2000 et le *Harald*, 1000. D'après le colonel Broome, ces 3 bateaux supplémentaires pourraient être mis à la disposition du Comité international si le besoin urgent s'en faisait sentir. De différents tonnages, ces bateaux ne peuvent tous accoster à quai ; les plus grands sont forcés de rester au large, le dragage promis à l'embouchure de la Narova

Comité International

n'ayant pu être terminé. Le mauvais temps a augmenté les difficultés de l'embarquement et du débarquement ; néanmoins, le 14 août le nombre des prisonniers rapatriés s'élevait à 30,468 russes et 29,892 centraux. La station de Narva a été sensiblement améliorée depuis le commencement du rapatriement ; trois rangées de lits superposés dans la caserne actuelle permettront de loger 2400 prisonniers de guerre, sans avoir besoin de recourir aux tentes qui deviendront bientôt inutilisables par suite du froid.

Les réserves de vivres sont toujours très faibles, aucun envoi n'était encore parvenu le 16 août de Suède et d'Allemagne, mais d'après une communication de la Commission de secours suédoise, celle-ci a envoyé pour le camp, via Stettin, 10 tonnes de farine, 591 kg. de café, 600 kg. de lard, 600 kg. de margarine, 3797 kg. de corned-beef.

Aux dernières nouvelles (13 septembre) des envois de vivres étaient annoncés simultanément de Londres et du Danemark.

La réserve de linge s'est augmentée de façon sensible.

Préoccupé des conditions difficiles de l'embarquement des prisonniers à Narva et des difficultés qu'entraînera la venue de l'hiver — ce port étant bloqué habituellement par les glaces de la fin d'octobre jusqu'à la fin d'avril —, le major Siegrist a quitté le 9 août cette ville et s'est rendu à Réval en compagnie du ministre de la Guerre, le général Tonnisson, pour demander aux autorités esthoniennes l'autorisation d'utiliser le port dit Baltic-port, tout au moins en cas de mauvais temps. Au cours de son séjour à Réval, le major Siegrist a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, par le chargé d'affaires allemand ainsi que par le représentant du Gouvernement russe M. Goukowsky et M. Sonje.

Le premier ministre esthonien s'est intéressé très activement au projet du major Siegrist, il lui a demandé de veiller tout spécialement au sort des ressortissants esthoniens. Le 16 août, le ministre de la Guerre fit part au major Siegrist des décisions qui avaient été prises et qui sont les suivantes :

Comité International

- 1° Le Gouvernement esthonien donne l'autorisation aux bateaux du Comité international d'aborder à Baltic-port par le mauvais temps, à condition que le Comité international s'engage à supporter les frais en valeurs étrangères.
- 2° Le Gouvernement esthonien désire que le Comité international lui fournisse le charbon nécessaire au transport des prisonniers à travers l'Esthonie ; si cette clause ne peut être exécutée, le Comité international devra payer la contre-valeur du combustible en valeurs étrangères.
- 3° Le Comité international doit s'engager à prendre toutes les mesures pour éviter la propagation des épidémies sur le territoire esthonien.
- 4° Le Gouvernement esthonien prie le Comité international de faire auprès des représentants russes les démarches nécessaires afin de hâter le rapatriement des ressortissants esthoniens de Russie, soit par des négociations directes, soit par l'entremise de la Société des Nations.

Nul doute que l'obtention de l'autorisation d'user de Baltic-port ne facilite grandement le rapatriement des prisonniers à l'entrée de la mauvaise saison.

Les rapports des délégués qui accompagnent les transports de Narva à Stettin et vice-versa font ressortir la bonne tenue et l'équipement convenable en linge, chaussures, vêtements, etc. des Russes rapatriés d'Allemagne. Par contre, les prisonniers des Empires centraux qui reviennent de Russie sont dans un état de misère qui contraste terriblement avec la bonne mine des Russes ; la plupart sont vêtus de haillons et portent des traces évidentes de privations de tous genres ; beaucoup sont nu-pieds, vêtus de toile légère et déchirée, grelottant même en plein soleil. Ils sont dévorés de vermine et traînent après eux des bagages volumineux, chacun ayant sa literie. Les prisonniers sont souvent accompagnés de femmes et d'enfants. Le capitaine Berdez, délégué du Comité international, qui accompagna l'*Adler* de Narva à Stettin du 24 au 27 août, déclare avoir vu plu-

Comité International

sieurs jeunes filles vêtues de simples rideaux de coton. A son avis, les transbordements, déjà pénibles sous la pluie et le vent, deviendront terribles par le gel et la neige avec lesquels il faudra bientôt compter. Il serait très désirable d'établir un dépôt de vêtements chauds à la station frontière, avant l'admission au camp, à Iwangorod-Narva et sur le ponton.

Des œuvres de secours, répondant à l'appel du Comité International, ont envoyé à Narva des vêtements et des vivres, notamment les organisations allemandes, les Unions chrétiennes de Jeunes gens, l'Union internationale de secours aux enfants, mais les dons sont encore loin de correspondre aux besoins.

En Allemagne. — La carte ci-jointe (p. 1056-1057) montre le développement de l'organisation des missions du Comité international de la Croix-Rouge en Allemagne. A Berlin la permanence, constituée sous la direction de M. K. de Watteville, secrétaire et délégué du Comité international de la Croix-Rouge, et du lieutenant-colonel Stoll, chef des délégués du Comité international auprès des camps de prisonniers en Allemagne, comprend une dizaine de personnes et est en relations étroites avec le Reichszentralstelle, l'Heeresabwicklungs-Hauptamt, l'Admiralität et le bureau russe.

A Stettin se trouve une autre permanence pour l'organisation des transports par mer. Les camps de prisonniers sont pourvus de délégués permanents, au nombre d'une trentaine. Des stations d'évacuation ont été constituées à Preuss-Herby, pour la Pologne ; Oderberg, pour la Roumanie ; Bodenbach-Tetschen, pour la Tschécoslovaquie ; et à Passau pour l'Autriche-Allemande, la Hongrie, la Yougo-Slavie et l'Italie. Les ressortissants de ces divers pays qui débarquent à Stettin avec les prisonniers allemands, sont dirigés par ces stations vers leur pays d'origine.

Cette organisation va trouver un complément des plus heureux dans une action de secours, dont M. Fridtjof Nansen, délégué de la Société des Nations a pris l'initiative.

Sous le nom de Nansenhilfe, un Comité s'est constitué, qui grou-

Comité International

pe déjà un représentant de la Reichszentralstelle, M. Schlesinger, un représentant des Unions chrétiennes de Jeunes gens, M. Hoffmann, un représentant du Comité international de la Croix-Rouge, M. K. de Watteville, et qui fera place à des délégués des organisations de secours qui voudront joindre leurs efforts à ceux des organisations précitées.

La Nansenhilfe a pour programme de venir en aide aux prisonniers de guerre centraux encore en Russie et leur permettra d'attendre le moment de leur rapatriement. L'état de dénuement dans lequel arrivent à Narva les malheureux prisonniers, montre l'urgence d'une pareille action. M. Fridtjof Nansen se propose de lancer incessamment un grand appel pour faire face aux frais considérables qu'entraînera ce bureau.

Missions et délégations.

Le Dr Ferrière, vice-président du Comité international, est arrivé à Vienne où il a pris la direction de la mission en Autriche.

M. Edmond Boissier, membre du Comité international de la Croix-Rouge est parti le 7 septembre pour Berlin et Kovno, où il assistera en compagnie de M. Nansen aux conférences relatives au rapatriement des prisonniers de guerre par la Lithuanie.

M. Lucien Brunel, secrétaire du service des missions et M. Ehrenhold, délégué du Comité international se sont rendus à Londres le 17 août, pour y traiter avec le secrétariat de la Société des Nations de diverses questions techniques et financières au sujet du rapatriement des prisonniers de guerre.

M. Frédéric Sutter, du service de trésorerie du Comité international, est parti le 11 août pour Berlin. Il a rejoint le 18 août M. Brunel à Londres.

M. K. de Watteville, secrétaire et délégué du Comité international est rentré de Berlin à Genève le 29 août. Il est reparti le 5 septembre.

Comité International

Ont rejoint la mission du Comité international en Allemagne, le lieutenant Paul Schmid, le 24 août, le major Pestalozzi, le 20 septembre. Le capitaine Scheidegger est rentré en Suisse le 18 août.

Le major Siegrist ayant terminé sa mission, est rentré de Narva en Suisse le 27 août. Le lieutenant Dessonaz a pris la direction provisoire de la délégation en Esthonie. Le Dr Lange s'est rendu également à Narva en qualité de délégué médical. Le lieutenant Cuénod administre la station d'Ino en Finlande ; M. Simonett celle de Riga ; M. Bonifazi s'est rendu à Kovno en Lithuanie pour traiter avec les autorités du rapatriement des prisonniers à travers le territoire lithuanien.

M. Gloor est toujours occupé par les diverses œuvres de la mission du Comité international en Pologne, et M. Burnier continue à diriger la délégation de Budapest.

En Sibérie.

Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu, au début du mois de septembre, un numéro du journal de Karbin *Svet* du 25 juin 1920, relatant en ces termes l'arrivée du docteur Georges Montandon à Karbin.

« Le train sanitaire n° 114 du docteur Georges Montandon est arrivé à Karbin. M. Montandon est un docteur suisse très connu et délégué du Comité international de la Croix-Rouge (Genève).

« Le Dr Montandon est arrivé en Sibérie l'année passée pour étudier l'état des prisonniers de guerre et fut nommé plénipotentiaire des Gouvernements autrichiens et hongrois pour le rapatriement des prisonniers de guerre, après avoir présenté un rapport dans lequel il indiquait la possibilité de rapatrier les prisonniers de guerre par mer, via Vladivostock.

« L'idée du Dr Montandon a été mise en pratique par la Croix Rouge allemande, qui, ayant reçu du Conseil suprême la per-

Comité International

mission d'évacuer les prisonniers de guerre allemands six semaines avant l'Autriche, se mit immédiatement à l'œuvre, en expédiant de Vladivostock à Hambourg deux grands vapeurs transatlantiques, à bord desquels plus de 2,000 prisonniers de guerre allemands ont été évacués.

« On attend à Vladivostock à bref délai environ 12 vapeurs, affrétés par l'organisation de la Croix-Rouge internationale et destinés à l'évacuation de Sibérie des prisonniers de guerre autrichiens et hongrois qui y sont encore.

« Actuellement on observe une migration de prisonniers de guerre du Transbaïkal vers Vladivostock. Ce mouvement s'observe particulièrement dans la région de Tchita, où les prisonniers de guerre ont été libérés par l'Ataman Semenoff déjà en hiver, et ont reçu sa permission pour rentrer dans leur pays en payant eux mêmes leurs dépenses. Actuellement, comme en hiver, l'Ataman Semenoff soutient les prisonniers qui partent, en facilitant la progression de leurs trains vers l'Est, d'où ils continueront leur long voyage par mer. Comme résultat nous pouvons observer dans ces trains, qui partent régulièrement pour Vladivostock, parmi les prisonniers de guerre, non seulement la joie de partir enfin, mais aussi la plus vive et sincère gratitude envers l'Ataman Semenoff. Ces prisonniers ont assez souffert pendant les 6 ans de captivité qu'ils ont passés dans cette lointaine et froide Sibérie, vu surtout toutes les perturbations qui ont eu lieu depuis que la guerre civile a éclaté, voilà bientôt trois ans.

« Le train n° 114 se dirige en Sibérie pour y chercher les malades et les invalides de l'armée austro-hongroise, et le Dr Montandon a aimablement offert ses services, ainsi que son train pour l'œuvre humanitaire du rapatriement des invalides russes, revenus de la captivité ennemie, ainsi que des fugitifs, qui ont été jetés par le sort dans nos parages. L'exemple que nous donne le représentant d'un pays neutre doit attirer l'attention de tous les Russes pour qui les intérêts de la patrie sont chers. Les sommes d'argent qu'on dépensait et qu'on dépense encore pour

Comité International

l'entretien des prisonniers, seront — l'évacuation une fois terminée — à la disposition des autorités russes et pourraient être employées avec succès pour le rapatriement des fugitifs et des invalides. Un tel acte serait dicté non seulement par des intérêts humanitaires, mais aussi par des intérêts directs de notre patrie. Tout le monde sait qu'une vaste majorité de ces gens-là sont dans la plus grande nécessité dans les villes de la province maritime, du Transbaïkal et de notre ligne de chemin de fer, et par ce fait même complètent les rangs des mécontents.

« Beaucoup d'entre eux ont en Sibérie et en Russie des terres et des ateliers où ils reprendraient leur travail. Voyant de leurs propres yeux les résultats de la guerre civile, le patriotisme et le sincère désir de voir la renaissance de leur patrie naîtraient dans leurs cœurs. Une pareille renaissance ne peut avoir lieu que parallèlement au rapatriement des réfugiés et des invalides, qui sont tous des paysans et des ouvriers russes.

« Espérons que l'exemple que nous donne le Dr Montandon, représentant de la Croix-Rouge internationale, sera imité et que ces malheureux paysans et ouvriers russes, qui mènent une vie de famine en Extrême-Orient et dans le Transbaïkal, pourront enfin revoir les leurs. Ce serait une grande erreur de penser que cette mission pourrait avoir un but politique, car le Dr Montandon, étant un étranger, ne peut avoir pour but aucun intérêt de n'importe quel parti politique russe.

« D'après le docteur en chef du train, il se trouva à Vladivostock une telle affluence de personnes, désirant partir avec ce train, qu'on fut forcé de faire parmi eux un choix sévère. On accepta en premier lieu des invalides, puis ceux des réfugiés qui ont des familles en Sibérie et en Russie, familles restées sans soutien et dont ils n'ont pas eu de nouvelles depuis longtemps.

« Le personnel du train est composé de 75 personnes, tandis que la quantité d'invalides, de malades et de fugitifs est d'environ 300. Ces derniers reçoivent l'entretien, qui ne leur est pas dû, mais qu'on leur donne vu la situation horrible dans laquelle la plupart se trouvent.

Comité International

« Les docteurs, ainsi que tout le personnel du train, travaillent de leur mieux tâchant de soulager autant que possible ces malheureux. »

Ligue

La Colonie des enfants de Pétrograd en Sibérie.

Au début de 1918, certaines familles de Moscou et de Pétrograd, espérant mettre leurs enfants en lieu sûr, les confièrent à leurs professeurs pour les envoyer dans différentes localités des monts Oural. Le gouvernement se chargea de faire parvenir les subventions fournies par les parents pour l'entretien des enfants, mais ces fonds firent bientôt défaut au bout de quelques mois. Dans ces conditions, la plupart des professeurs désertèrent leur poste ; quelques-uns restèrent, mais l'état de la colonie devint bientôt désespéré. En automne 1918, les enfants couraient nus dans les bois, se nourrissant de baies et de racines, sans soins ni surveillance.

Le gouvernement local recueillit environ 4000 de ces malheureux, auxquels la Croix-Rouge américaine s'intéressa aussitôt : elle établit 4 colonies à l'est des monts Oural, dans lesquelles on hospitalisa 1200 enfants jusqu'au moment de leur évacuation, survenue à la suite de la défaite de Koltchak. On les emmena alors à Vladivostock où ils furent hébergés, mais la situation politique exigea bientôt une nouvelle évacuation.

Dans le but de ramener ces enfants à leurs parents, la Croix-Rouge américaine a frété un paquebot japonais qui en transporte 800 à Bordeaux où ils seront hospitalisés dans des baraquements.

Toutes les tentatives sont faites pour retrouver les parents ; tous les moyens de publicité sont employés à cet effet ; 500 lettres écrites par les enfants et demandant des renseignements, sont parties pour Moscou et Pétrograd.

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour aider à retrou-